

Audible®

CE PRODUIT EST UN EMBALLAGE COMBINÉ

Étiquettes de produits incluses :

Audible®B et Draft®

Audible®B

Pour l'étiquette, consulter les pages 2 à 26.

Numéro d'homologation : 33706

Draft®

Pour l'étiquette, consulter les pages 27 à 57.

Numéro d'homologation : 31904

Fabricant :

Albaugh, LLC.

1525 NE 36th St.

Ankeny, IA 50021, É.-U.

2022-3214
2022-08-04

(Container)

Audible B

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide Audible B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. L'herbicide Audible B réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIALE (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g e.a./L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 33706 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

2022-3214
2022-08-04

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.
NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-3214
2022-08-04

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2022-3214
2022-08-04

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-3214
2022-08-04

(Booklet)

Audible B

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide Audible B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. L'herbicide Audible B réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIALE (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g e.a./L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 33706 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L – vrac

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

2022-3214
2022-08-04

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-3214
2022-08-04

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2022-3214
2022-08-04

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Audible B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine, sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Audible B offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron. L'herbicide Audible B réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

MODE D'ACTION

L'herbicide Audible B est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Audible B directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Audible B peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en féverole à petites grains, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé, ou aménagés en jachère d'été.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

2022-3214
2022-08-04

Pour éviter la dérive :

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Audible B pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide Audible B pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Cultures homologuées

blé de printemps
blé dur
de blé d'hiver
orge de printemps
avoine

HERBICIDE AUDIBLE B UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide Audible B par voie terrestre ou par voie aérienne (voir la section directives d'application) pour la suppression en post-levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine. Voir le tableau suivant pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Audible B utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux d'herbicide Audible B (L/ha)
stellaire moyenne* (jusqu'à 8 cm)	0,41
gaillet gratteron (1-6 verticilles)	0,21
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	0,31
kochia à balais* (2-8 feuilles)	0,31
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	0,41
lin spontané (1-12 cm)	0,31
Mauvaises herbes réprimées	Taux d'herbicide Audible B (L/ha)
ortie royale (2-6 feuilles)	0,41
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	0,31
renouée liseron (1-8 feuilles)	0,21

*Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de l'herbicide Audible B est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps, blé dur, orge de printemps et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Audible B résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Intervalles pré-récolte/pacage (l'herbicide Audible B utilisé seul)

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Audible B seul ou avec les produits d'association en tant que pulvérisation générale. Appliquer l'herbicide Audible B seul au taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L d'eau/ha. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

2022-3214
2022-08-04

Utiliser l'herbicide Audible B seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer l'herbicide Audible B et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 30 à 50 L d'eau/ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le fabricant au 1-800-667-3852, le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE SC OU HERBICIDE ACHIEVE LIQUIDE (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver, et d'orge de printemps, appliquer l'herbicide Liquide Achieve SC ou l'herbicide Achieve Liquide à raison de 0,5 L/ha avec l'herbicide Audible B. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les taux et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Audible B. Lire avec soin les deux étiquettes de produit pour plus d'information sur les mesures de précaution et obtenir des directives d'utilisation additionnelles. Pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges, mélanger en réservoir avec du 2,4-D ester ou du MCPA ester jusqu'à un maximum de 560 g e.a./ha (équivalent à 1,0 L/ha d'herbicide 2,4-D LV600) (0,85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester 700) ou 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500 (0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600) ou de 1,5 à 2,0 L/ha d'herbicide Curtail M. Se référer à l'étiquette du 2,4-D ester ou du MCPA ester pour des renseignements sur les taux inférieurs à 560 g ea/ha et les mauvaises herbes supprimées.

Instructions pour le mélange

1. Commencer à remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre puis démarrer l'agitateur. **Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. Lorsque le réservoir est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter le Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide. Si l'on utilise plus d'un contenant d'herbicide Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide, ajouter tous les contenants d'herbicide Liquide Achieve SC ou d'Achieve Liquide avant d'ajouter l'herbicide Audible B.
3. Ajouter l'herbicide Audible B ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant d'herbicide Audible B, ajouter tous les contenants d'herbicide Audible B avant d'ajouter d'autres produits.
4. Si l'on doit ajouter également du 2,4-D ester, du MCPA ester ou du Curtail M, ajouter les ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant de 2,4-D ester, de MCPA ester ou de Curtail M, ajouter tous les contenants de 2,4-D ester, de MCPA ester ou de Curtail M avant d'ajouter l'adjuvant Turbocharge D ou Turbocharge.
5. Finalement, ajouter la quantité requise de Turbocharge D ou Turbocharge puis continuer à remplir le réservoir d'eau au niveau voulu.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE CURTAIL™ M

L'herbicide Audible B mélangé à l'herbicide Curtail M permet de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Curtail M pour des précautions et des directives d'utilisation supplémentaires, particulièrement sur les restrictions portant sur la rotation de culture.

Instructions pour le mélange

Verser la quantité exacte d'herbicide Audible B dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Curtail M et continuer à agiter.

Périodes d'application

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade 3 feuilles jusqu'à la levée de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha d'herbicide Audible B et 1,5 L/ha d'herbicide Curtail M.

2022-3214
2022-08-04

Mauvaises herbes supprimées:

chardon des champs (infestations faibles)	chénopode blanc
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	moutarde des champs
lin spontané (1-12 cm)	bourse-à-pasteur
sagesse-des-chirurgiens (semis printaniers de 2-4 feuilles)	tabouret des champs
kochia à balais ♦♦	tournesol spontané
	renouée liseron (1-8 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

érodium cicutaire (1-8 feuilles)

Taux élevé : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,41 L/ha d'herbicide Audible B et 2,0 L/ha d'herbicide Curtail M.

Mauvaises herbes supprimées :

chardon des champs*	chénopode blanc	laiteron des champs ♦
canola spontané	amarante à racine rouge	tabouret des champs
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
stellaire moyenne♦	ansérine de Russie	tournesol spontané
séneçon vulgaire	matricaire inodore	sarrasin de Tartarie
pissenlit♦♦	bourse-à-pasteur	lin spontané (1-12 cm)
sagesse-des-chirurgiens♦♦	renouée	renouée liseron (1-8 feuilles)
ortie royale (stade de 2-6 feuilles)	laiteron (annuel)	moutarde des champs
kochia à balais♦♦♦		

* Suppression tout au long de la saison, avec un peu de repousse à l'automne (suppression des parties épiquées).

♦♦ Rosettes de printemps seulement.

♦♦♦ Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en réservoir ne supprimeront que la stellaire moyenne à la levée AU MOMENT DE l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour réduire le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en levée. La réduction de population de stellaire moyenne sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins de lumière passer.

Intervalles pré-récolte/pacage (Herbicide Audible B + Herbicide Curtail M)

- Délai pour la coupe ou le pacage des champs traités : 7 jours après l'application
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

Au cours du mélange avec l'herbicide Curtail M, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques, et un tablier et des bottes au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

L'herbicide Curtail M contient un ingrédient rapidement absorbé par la peau et les voies respiratoires.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE CURTAIL M POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Des mélanges avec les herbicides Audible B et Curtail M avec d'autres herbicides assurent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Voir le tableau pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Audible B et Curtail M. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide Audible B et des produits d'association utilisés.

Mélanges en réservoir d'herbicide Audible B (0,31 L/ha) + herbicide Curtail M (1,5 L/ha) ou d'herbicide Audible B (0,41 L/ha) + herbicide Curtail M à 2,0 L/ha

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge D ou Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha 1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine (1-3 feuilles) folle avoine (4 feuilles)
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	385 mL/ha 770 mL/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement sétaire verte, folle avoine et pied-de-coq
Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette d'Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 WDG	sétaire verte folle avoine

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE 2,4-D ESTER (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer l'herbicide Audible B mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D ester. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, de blé d'hiver, et l'orge de printemps sont au stade de 4 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 4 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,23 L/ha d'herbicide Audible B et 420 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,64 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

2022-3214
2022-08-04

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	salsifis majeur	herbe à poux
bardane	cranson dravier*	bourse-à-pasteur
canola (spontané)	kochia à balais***	tabouret des champs
gaillet gratteron (1-6 verticilles)	chénopode blanc	tournesol (annuel)
mélicot	moutardes (sauf verte, des chiens et tanaïse)	vesce
lampourde glouteron	plantain	radis sauvage
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	moutarde des champs
prêle des champs*		renouée liseron (1-6 feuilles)

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus celles du tableau ci-dessous, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,31 L/ha d'herbicide Audible B et 560 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0.85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

Mauvaises herbes supprimées additionnelles :

laitue bleue*	galinsoga cilié	soude roulante
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	liseron des haies	renouée
pissenlit**	renouée persicaire	érodium cicutair (1-8 feuilles)
patiences	euphorbe érule*	moutarde tanaïse
moutarde des chiens	chénopode glauque	sarrasin de Tartarie
liseron des champs*	amarante à racine rouge	lin spontané (1-12 cm)
lépidie des champs	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	renouée liseron (1-8 feuilles)
herbe à gomme		

Mauvaises herbes réprimées :

stellaire moyenne *** (jusqu'à 8 cm)	ortie royale (stade 2-6 feuilles)	laiteron (annuel)
chardon des champs*		laiteron des champs*

* Suppression des parties épigées seulement

** Rosettes de printemps

*** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS

NOTE : L'action de l'herbicide Audible B combinée à l'herbicide 2,4-D ester est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte d'herbicide Audible B dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide 2,4-D ester (p. ex. herbicide 2,4-D Ester LV700 Herbicide) et continuer à agiter.

Intervalles pré-récolte/ pâturage (Herbicide Audible B + herbicide 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Audible B + 2,4-D ester avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec l'herbicide Audible B + l'herbicide 2,4-D ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes d'herbicide Audible B et des produits d'association

Mélanges en réservoir d'herbicide Audible B (0,31 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (560 g e.a./ha) ou d'herbicide Audible B (0,23 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (420 g e.a./ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide *♦♦♦	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge D ou Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte, folle avoine
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine (stade 1-3 feuilles)
		1,6 L/ha		folle avoine (stade 4 feuilles)
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur	385 mL/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement
		770 mL/ha		sétaire verte, plus folle avoine et pied-de-coq
Simplicity™♦♦♦	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha	Aucun requis	pied-de-coq (1-5 feuilles), stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm), ortie royale (1-8 feuilles), brome du Japon (1-6 feuilles), folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles), renouée liseron (1-4 feuilles)
Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette d'Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 WDG	sétaire verte, folle avoine

* Ce mélange en réservoir peut causer des dommages temporaires à la culture. Toutefois, cela ne devrait pas nuire au rendement. Ce mélange en réservoir peut réduire la suppression de la folle avoine par rapport à l'herbicide Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide utilisé seul.

♦♦ La suppression de la folle avoine peut être réduit lorsque mélangé en réservoir avec les herbicides Audible B + 2,4-D ester.

♦♦♦ Le mélange en réservoir avec le Simplicity ne s'applique qu'au faible taux d'herbicide Audible B + 2,4-D ester

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF OU HERBICIDE REFINE EXTRA 75 TOSS-N-GO OU DRAFT OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau suivant), on peut mélanger en réservoir l'herbicide Audible B avec l'herbicide Refine Extra 75 DF ou avec l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris l'orge de printemps, le blé dur l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Le mélange en réservoir de l'herbicide Refine Extra 75 DF ou l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go avec l'herbicide Audible B permet de supprimer le gaillet gratteron tolérant au groupe 2 à 0,21 L/ha et le kochia à 0,31 L/ha. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.**

Taux d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation uniforme contenant entre 0,21 et 0,41 litre d'herbicide Audible B et 20 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique (Agral 90, Ag-surf ou Citowett Plus) avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha d'herbicide Audible B et 20 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	séneçon vulgaire ortie royale	bourse-à-pasteur tabouret des champs
neslie paniculée	kochia ²	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne (1-6 feuilles) ¹	chénopode blanc	colza spontané ³
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	crépis des toits	tournesol spontané
spargoute des champs	amarante à racine rouge	renouée liseron ⁴
saponaire des vaches	soude roulante	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens		

¹ Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

² Sauf le kochia résistant au groupe 2

³ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

⁴ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha d'herbicide Audible B et 20 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

chardon des champs ⁵	laiteron ⁵
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) ⁶	érodium cicutaire (stade de 2 à 6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) ⁷

⁵ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons,

2022-3214
2022-08-04

lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, pour une meilleure suppression des parties érigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.

⁶ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougri mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

⁷ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,6 L/ha d'herbicide Audible B et 20 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

kochia (2-8 feuilles; y compris les biotypes résistants au groupe 2)
lin spontané (1-12 cm)

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,8 L/ha d'herbicide Audible B et 20 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

Mauvaises herbes supprimées

mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées

stellaire moyenne (jusqu'à 8 cm ; y compris les biotypes résistants au groupe 2)

Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que l'herbicide Refine Extra 75 DF ou l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go est complètement dissous. Ajouter la quantité requise d'herbicide Audible B Herbicide avec une agitation réduite. Ajouter le reste de l'eau, puis l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Intervalles pré-récolte/pacage

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE 2,4-D ESTER + HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF OU HERBICIDE REFINE EXTRA 75 TOSS-N-GO OU DRAFT OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO OU HERBICIDE RETAIN A (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Cultures de blé de printemps (sauf durum) et d'orge de printemps.

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, on peut mélanger en réservoir l'herbicide Audible B avec l'herbicide 2,4-D et avec soit l'herbicide Refine Extra 75 DF ou l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A. Appliquer l'herbicide Audible B à raison de 0,16 L/ha mélangé en réservoir avec l'herbicide Refine Extra 75 DF ou avec l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft à 20 g/ha, ou avec l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A à 30 g/ha, l'herbicide 2,4-D ester à 280 g a.e./ha (égal à 0,5 L/ha de 2,4-D Ester 600 ou 0,42 L/ha de 2,4-D Ester LV 700) et un surfactant non ionique (Agral 90, Ag-Surf ou Citowett Plus) à 2 L par 1000 L de solution pulvérisable. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont du stade de semis jusqu'au stade de 4 feuilles/verticilles, et lorsque le blé de printemps (sauf le durum) et l'orge de printemps sont du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille paniculaire. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses.**

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	séneçon vulgaire ortie royale	bourse-à-pasteur tabouret des champs
neslie paniculée	kochia à balais ³	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne (1-6 feuilles) ¹	chénopode blanc	colza spontané ⁴
gaillet gratteron ²	crépis des toits	tournesol spontané
spargoute des champs	amarante à racine rouge	renouée liseron ⁵
saponaire des vaches	soude roulante	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens		

¹ Effectuer la pulvérisation avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

² Sauf le gaillet gratteron résistant au groupe 2

³ Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2

⁴ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

⁵ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs ⁶	laiteron ⁶
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) ⁷	érodium cicutaire (2-6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) ⁸

⁶ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur pour une meilleure suppression des parties érigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.

⁷ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougrie mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

⁸ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'herbicide Refine Extra 75 DF ou d'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Draft ou d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que l'herbicide Refine Extra 75 DF ou l'herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou

2022-3214
2022-08-04

Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A est complètement dissous. Une fois qu'il l'est, ajouter l'herbicide Audible B en agitant continuellement. Ajouter l'herbicide 2,4-D ester et le reste de l'eau. Ajouter ensuite l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour des directives d'application et des précautions d'utilisation additionnelles.

Intervalles pré-récolte/pacage (Herbicide Audible B + Refine Extra ou Draft + 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant l'abattage.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE MCPA ESTER

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer l'herbicide Audible B à raison de 0,31 L/ha mélangé en réservoir avec 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500 ou 0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après le stade de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte d'herbicide Audible B dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA ester et continuer à agiter.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir avec l'herbicide Audible B + l'herbicide MCPA ester

Mauvaises herbes supprimées:

petite bardane	ortie royale (2-6 feuilles)	petite herbe à poux
canola spontané	kochia à balais*	bourse-à-pasteur
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	chénopode blanc	tabouret des champs
lampourde glouteron	moutarde (sauf des chiens et tanaïs verte)	tournesol, annuel
lin spontané (1-12 cm)	amarante à racine rouge (1-4 feuilles)	vesce
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	radis sauvage
		renouée liseron (1-8 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées :

renouée scabre
érodium cicutaire(1-8 feuilles)

♦ Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Intervalles pré-récolte/pâturage (Herbicide Audible B + Herbicide MCPA ester)

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE AUDIBLE B + HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Audible B + MCPA ester avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec l'herbicide Audible B + l'herbicide MCPA ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes d'herbicide Audible B et des produits d'association.

Mélanges en réservoir d'herbicide Audible B (0,31 L/ha) + herbicide MCPA LV500 (1,12 L/ha) ou herbicide MCPA Ester 600 (0,93 L/ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide /ha	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge D ou Turbocharge 0,5 L/ha (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L 1,6 L	Se référer à l'étiquette d'Assert 300SC	folle avoine (1-3 feuilles) folle avoine (4 feuilles)
Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette d'Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 WDG	sétaire verte folle avoine
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,77 L	Aucun requis	folle avoine

* Le MCPA ester peut être mélangé en réservoir à des taux allant jusqu'à un maximum de 560 g ea/ha avec cette combinaison de mélange en réservoir.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE AUDIBLE B +SIMPLICITY™ (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées (voir le tableau ci-dessous) dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver, appliquer l'herbicide Audible B mélangé au Simplicity. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : les graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et les mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les semis des mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de printemps ou dur en croissance active du stade de 3 feuilles au stade du premier noeud. Appliquer sur le blé d'hiver dans le stade de 2-7 feuilles, 4 talles avec une application au printemps. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Directives de mélange

Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation et commencer à agiter. Ajouter la quantité exacte de Simplicity. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Audible B et continuer à agiter

Intervalles pré-récolte/pacage (Herbicide Audible B et Simplicity)

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,21 L/ha d'herbicide Audible B mélangé en réservoir à 375 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron (1-6 verticilles)

folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles) *

* Faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que celles mentionnées ci-dessous, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha d'herbicide Audible B et 500 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	kochia à balais* (2-8 feuilles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
sétaire glauque (1-5 feuilles)	canola spontané** (1-6 feuilles)
ortie royale (1-8 feuilles)	lin spontané (1-12 cm)
brome du Japon (1-6 feuilles)	

* Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

** ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imidazolinone.

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2-6 feuilles, 2 talles)	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
sétaire verte (1-5 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

MÉLANGES EN RÉSERVOIR –HERBICIDE AUDIBLE B + SIMPLICITY + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Audible B + Simplicity avec d'autres herbicides, que ce soit au taux faible ou au taux élevé, permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec l'herbicide Audible B + Simplicity ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes d'herbicide Audible B et des produits d'association.

2022-3214
2022-08-04

**Mélanges en réservoir d'herbicide Audible B (0,21 L/ha) + Herbicide Simplicity (375 L/ha) ou
Herbicide Audible B (0,31 L/ha) + Herbicide Simplicity (500 mL/ha)**

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
2,4-D ester*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 420 g e.a./ha	Mauvaises herbes sensibles comme: moutarde (sauf des chiens et tanaïsie verte), sagesse-des- chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, chénopode blanc, plantain, herbes à poux, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, canola spontané, renouée liseron, radis sauvage * Consulter les étiquettes du 2,4-D ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux
MCPA ester*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 560 g e.a./ha	bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, sagesse-des-chirurgiens, plantain, chénopode blanc, moutarde (sauf des chiens et tanaïsie verte), laitue scariole, herbes à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, vesce, renouée liseron, radis sauvage, tournesol annuel. * Consulter les étiquettes du MCPA Ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux

ZONE TAMPONS

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection des habitats suivants :				Habitat terrestres
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		
			Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole	le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le blé d'hiver et l'avoine		1	0	1	1	3
Aérienne	le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine	Voilure fixe	5	0	1	1	95
		Voilure tournante	3	0	1	1	80

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Audible B est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Audible B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Audible B ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi

efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

<container label>
[indicates optional text]

DRAFT

GRANULES DISPERSABLES

[POUR USAGE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE, L'AVOINE ET LE CANOLA
TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU)]

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Thifensulfuron-méthyle 50 % Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 31904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0.02 kg à 13,6 kg

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer d'étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Provoque une irritation des yeux et de la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- **TOXIQUE** pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un récipient rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un conteneur consigné :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-6356
2022-12-05
Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01
With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04



<booklet>

DRAFT

GRANULES DISPERSABLES

[POUR USAGE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE, L'AVOINE ET LE
CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU)]

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron-méthyle 50 % Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 31904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0.02 kg à 13,6 kg

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

MISE EN GARDE :

• **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer d'étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Provoque une irritation des yeux et de la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne pas contaminer d'étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge, l'avoine et le Canola SU^{MC}.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT HOMOLOGUÉ POUR L'USAGE AVEC L'HERBICIDE DRAFT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DRAFT est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en post-levée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge, l'avoine et le canola tolérant à la sulfonilurée (SU). DRAFT est un herbicide composé à 75 % d'ingrédients actifs sous forme de granulés dispersables secs. DRAFT doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé et appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

DRAFT DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé, peu après la levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Les surfactants recommandés sont AGRAL * 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR et CITOWETT^{MD} PLUS.

DRAFT est un herbicide du groupe 2 et peut seulement réprimer ou ne pas supprimer les mauvaises herbes résistantes au groupe 2.

Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance des mauvaises herbes et augmentent l'activité de DRAFT en permettant une activité maximale d'absorption et de contact avec le feuillage. Les mauvaises herbes endurecies par le froid ou la sécheresse peuvent ne pas être supprimées ou réprimées adéquatement et peuvent repousser. APPLIQUER DRAFT AVEC UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « DIRECTIVES D'APPLICATION » de cette étiquette pour les détails complets sur l'utilisation.

DRAFT inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) des mauvaises herbes qui meurent peuvent ne pas être visibles de 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et de sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, la taille des mauvaises herbes, la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment du traitement et après, et la couverture de pulvérisation.

Les cultures suivantes peuvent être semées deux mois après l'application de DRAFT : canola, lin, lentilles et luzerne.

MODE D'EMPLOI

- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole :

- **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.
- **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons sans pulvérisation :

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats terrestres	Habitats aquatiques d'une profondeur de :	
		<1 m	>1 m
Pulvérisateur agricole	15	1	0

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- **TOXIQUE** pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE

(POUR USAGE UNIQUEMENT SUR LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE QUI CONTIENT LE CARACTÈRE CIBUS CANOLA SU^{MC})

PÉRIODE D'APPLICATION

Appliquer 20 grammes de DRAFT par hectare avec un surfactant qui est recommandé pour une utilisation avec DRAFT à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section « Directives de mélange » de cette étiquette), lorsque le Canola SU^{MC} se trouve entre les stades de 2 à 5 feuilles mais avant le début de la montaison pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes indiquées ci-dessous. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance de mauvaises herbes qui mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

RESTRICTIONS :

Seulement pour l'utilisation sur le canola qui contient le caractère de tolérance aux herbicides à base de sulfonylurée de Cibus (caractère Canola SU^{MC}).

Ne pas appliquer sur le canola non tolérant à la sulfonylurée, car le produit pourrait sévèrement endommager ou même détruire la culture.

Ne pas dépasser plus de 20 g de produit par hectare, appliqué sur quelconque culture de canola tolérant à la SU (Cibus Canola SU^{MC}) au cours d'une saison de croissance.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
Bourse-à-pasteur	Renouée liseron ³
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Colza spontané ⁶	Sarrasin de tartarie
Crépis des toits	Séneçon vulgaire
Kochia à balais	Spargoute des champs
Moutarde des champs	Stellaire moyenne ²
Neslie paniculée	Tabouret des champs
Ortie royale	Tournesol spontané

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles)
Chardon des champs¹
Gaillet grateron (1 à 3 verticilles)
Laiteron des champs¹
Linaire vulgaire⁵
Mauve à feuilles rondes⁴
Matricaire inodore

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) par rapport à un témoin non traité. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et à la suite du traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières :

¹. Chardon des champs, laiteron des champs : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé en post-levée lorsque la majorité des chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour une meilleure suppression des parties aériennes, appliquer lorsque les chardons mesurent moins de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons. Une seule application inhibe efficacement la capacité des mauvaises herbes de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

². Stellaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1 à 6 feuilles) et en croissance active, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

³. Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon/3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

⁴. Mauve à feuilles rondes : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10 à 12 cm de hauteur). DRAFT retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

⁵. Linaire vulgaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la linaire vulgaire mesure moins de 15 cm de hauteur. Un programme de suppression pour cette mauvaise herbe inclut des labours

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

fréquents et l'application de produits chimiques.

⁶ Colza spontané : DRAFT seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

REMARQUE : Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de DRAFT sera réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant une application.

Mélanges en cuve

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut entraîner des effets biologiques, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur cette étiquette.

DRAFT + LONTREL* 360 ou CT MIX 360

Pour usage sur le canola tolérant à la sulfonylurée (utiliser uniquement sur le canola tolérant à la sulfonylurée qui contient le caractère Cibus Canola SU^{MC})

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
LONTREL* 360 ou CT MIX 360	à raison de 0,21 litre par hectare
plus	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter LONTREL* 360 ou CT MIX 360.

Appliquer ce mélange en cuve à partir du stade de développement complet de la 2^e feuille au stade de la 5^e feuille du canola tolérant à la SU Consulter l'étiquette de LONTREL* 360 ou CT MIX 360 pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Chardon des champs (suppression saisonnière) †

Renouée liseron ††

PLUS : Toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 g/ha.

† Chardon des champs (suppression saisonnière) : Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou CT MIX 360 plus un surfactant recommandé en post-levée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

†† Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou CT MIX 360 plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5^e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

HERBICIDE DRAFT + YUMA GL LIQUIDE EC HERBICIDE

Pour usage sur le canola tolérant à la sulfonylurée (utiliser uniquement sur le canola tolérant à la sulfonylurée qui contient le caractère Cibus Canola SU^{MC})

Pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer en mélange en cuve :

HERBICIDE DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
YUMA GL LIQUIDE EC	à raison de 0,38 à 0,5 litres par hectare
plus	
MERGE	à raison de 0,5 % v/v ou 5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation

Appliquer la bouillie de pulvérisation composée de l'HERBICIDE DRAFT plus YUMA GL LIQUIDE EC lorsque le canola tolérant à la sulfonylurée (caractère Cibus Canola SU^{MC}) se trouve entre les stades de 3 à 5 feuilles, mais avant le début de la montaison. L'application de bouillie de pulvérisation composée de l'HERBICIDE DRAFT plus YUMA GL LIQUIDE EC avant le stade de 3 feuilles du canola tolérant à la SU risque d'endommager la culture.

Cette bouillie de pulvérisation permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges susmentionnées ainsi que les graminées ci-dessous :

TAUX	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	STADE FOLIAIRE
0,38 or 0,5 L/ha	Pied-de-coq	2 ^e feuille au début du tallage *
	Sétaire, verte	2 ^e feuille au début du tallage
	Orge spontanées	2 ^e feuille au début du tallage
	Mais spontanées	2 à 6 feuilles
	Avoine spontanées	2 ^e feuille au début du tallage **
	Blé spontanées	2 ^e feuille au début du tallage
	Folle avoine	1 à 5 feuilles sans talles (0,38 L/ha) 1 à 5 feuilles au début du tallage (jusqu'à deux talles) ** (0,5 L/ha)
	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	STADE FOLIAIRE
	Chiendent	2 à 6 feuilles *

* Utilisez le taux supérieur de YUMA GL LIQUIDE EC (0,5 L/ha) pour la lutte contre l'échinochloa pied-de-coq, ainsi que pour la répression du chiendent.

** meilleurs résultats sur l'avoine spontanée / la folle avoine, si le traitement est fait avant que le tallage commence.

REMARQUE :

Consulter l'étiquette de YUMA GL LIQUIDE EC pour obtenir des directives supplémentaires concernant la taille et/ou la hauteur des graminées au moment de l'application ainsi que d'autres précautions d'utilisation et restrictions.

HERBICIDE DRAFT + HERBICIDE ARROW 240 EC



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Pour usage sur le canola tolérant à la sulfonylurée (utiliser uniquement sur le canola tolérant à la sulfonylurée qui contient le caractère Cibus Canola SU^{MC})

Pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer en mélange en cuve :

HERBICIDE DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
ARROW 240 EC	à raison de 0,19 litre par hectare
plus	
ADAMA X-ACT	à raison de 0,5 % v/v ou 5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation

Appliquer la bouillie de pulvérisation composée de l'HERBICIDE DRAFT plus ARROW 240 EC lorsque le canola tolérant à la sulfonylurée (caractère Cibus Canola SU^{MC}) se trouve entre les stades de 3 à 5 feuilles, mais avant le début de la montaison. L'application de bouillie de pulvérisation composée de l'HERBICIDE DRAFT plus ARROW 240 EC avant le stade de 3 feuilles du canola tolérant à la SU risque d'endommager la culture.

Cette bouillie de pulvérisation permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges susmentionnées ainsi que les graminées ci-dessous :

Espèces de graminées	Stade foliaire	Taux d'application de ARROW 240 EC	Taux d'application de l'adjuvant ADAMA X-ACT
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de Perse Digitaire (glabre et sanguine) Millet commun Millet capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Alpiste spontané Répression du chiendent	2 à 6	0,19 L/ha	0,5 % v/v

REMARQUE :

Consulter l'étiquette de ARROW 240 EC pour obtenir des directives supplémentaires concernant la taille et/ou la hauteur des graminées au moment de l'application ainsi que d'autres précautions d'utilisation et restrictions.

DRAFT seul

Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge et avoine :

Appliquer 20 grammes de DRAFT par hectare avec un surfactant qui est recommandé pour une utilisation avec DRAFT à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section « Directives de mélange » de cette étiquette). Appliquer en post-levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la feuille étendard (avant l'apparition des épis) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance de mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
Bourse-à-pasteur	Renouée liseron ³
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Colza spontané ⁶	Sarrasin de tartarie
Crépis des toits	Séneçon vulgaire
Kochia à balais	Spargoute des champs
Moutarde des champs	Stellaire moyenne ²
Neslie paniculée	Tabouret des champs
Ortie royale	Tournesol spontané

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles)
Chardon des champs¹
Gaillet grateron (1 à 3 verticilles)
Laiteron des champs¹
Linaire vulgaire⁵
Mauve à feuilles rondes⁴
Matricaire inodore

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières :

1. Chardon des champs, laiteron des champs : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé en post-levée lorsque la majorité des chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour une meilleure suppression des parties aériennes, appliquer lorsque les chardons mesurent moins de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons. Une seule application inhibe efficacement la capacité des mauvaises herbes de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

2. Stellaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1 à 6 feuilles) et en croissance active, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

3. Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon/3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

4. Mauve à feuilles rondes : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10 à 12 cm de hauteur). DRAFT retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

5. Linaire vulgaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la linaire vulgaire mesure moins de 15 cm de hauteur. Un programme de suppression pour cette mauvaise herbe inclut des labours fréquents et l'application de produits chimiques.

6. Colza spontané : DRAFT seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

REMARQUE :

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de DRAFT sera réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant une application.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DRAFT

DRAFT PLUS MCPA

Blé (de printemps, d'hiver et dur), orge et avoine

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus MCPA Amine ou Ester 500 à raison de 0,7 à 1,1 litre par hectare (ou l'équivalent acide pour donner 350 à 560 grammes de matière active par hectare), plus un surfactant recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette). Appliquer le mélange en cuve du stade de la 3^e feuille jusqu'à avant le stade de la feuille étendard du blé (de printemps, d'hiver, dur), de l'orge et de l'avoine. Ce mélange en cuve supprimera :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Ortie royale
Ansérine de Russie††	Plantain (commun)
Bardanes (jeunes pousses)	Radis sauvage
Bourse-à-pasteur	Renouée annuelle †
Soude roulante	Renouée liseron
Chou gras	Sagesse-des-chirurgiens
Canola spontané †††	Saponaire des vaches
Fausse herbe à poux††	Sarrasin de Tartarie
Grande herbe à poux††	Sisymbre élevé
Petite herbe à poux††	Spargoute des champs
Kochia à balais††	Stellaire moyenne
Laitue scariole	Tabouret des champs
Lampourde glouteron††	Vélar d'Orient
Moutarde de l'Inde	Vélar fausse giroflée
Moutarde des champs	Neslie paniculée

† Renouée scabre et renouée persicaire.

†† Utiliser au moins 400 grammes de matière active de MCPA par hectare.

††† Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles) (MCPA sous forme d'ester seulement)
Chardon des champs
Laiteron des champs
Mauve à feuilles rondes
Matricaire inodore

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la mauve à feuilles rondes, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE DRAFT PLUS MCPA (0,56 L/HA)

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT seul plus le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (par exemple, le canola Clearfield*) (au stade de 2 à 4 feuilles).

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Consulter l'étiquette du MCPA pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions d'utilisation.

DRAFT PLUS 2,4-D

Blé ou orge – ne pas appliquer sur l'avoine

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare, mélangé en cuve avec du 2,4-D et un surfactant recommandé. Les taux et la formulation de 2,4-D comprennent :

- 1) 2,4-D Amine 500 à raison de 0,84 à 1,1 litre par hectare; ou
- 2) 2,4-D Ester LV700 à raison de 0,6 à 0,8 litre par hectare; ou
- 3) 2,4-D Ester LV600 à raison de 0,7 à 0,9 litre par hectare; ou
- 4) Équivalent acide.

Ajouter un surfactant recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange » de l'étiquette). Appliquez le mélange en réservoir à partir du stade de 3 feuilles complètes jusqu'à juste avant le stade de la feuille étendard du blé (de printemps, d'hiver, dur) et de l'orge. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Petite herbe à poux
Ansérine de Russie	Plantain (commun)
Bardanes (jeunes pousses)	Radis sauvage
Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles) (2,4-D sous forme d'ester seulement)	Renouée liseron
Renouée annuelle †	Bourse-à-pasteur
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Canola spontané ††	Sarrasin de Tartarie
Fausse herbe à poux	Sisymbre élevé
Grande herbe à poux	Spargoute des champs
Kochia à balais	Stellaire moyenne
Laitue scariote	Tabouret des champs
Lampourde glouteron	Mélicot
Vélar fausse giroflée	Moutarde de l'Inde
Vélar d'orient	Moutarde des champs
Ortie royale	Neslie paniculée

† Renouée scabre et renouée persicaire.

†† Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

Consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Chardon des champs	Matricaire inodore
Laiteron des champs	Mauve à feuilles rondes
Linaire vulgaire (2,4-D sous forme d'ester seulement)	

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la stellaire moyenne, la renouée liseron et la mauve à feuilles rondes.

Consulter l'étiquette du 2,4-D pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

DRAFT PLUS HERBICIDE ASSERT* 300

Blé de printemps et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'HERBICIDE ASSERT* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litres de produit par hectare pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT, et la folle avoine.

Utiliser le faible taux de l'HERBICIDE ASSERT* 300 lorsque la majorité des folles avoines sont au stade de la 1^{re} à la 3^e feuille, et le taux supérieure si les folles avoines sont au stade de la 4^e feuilles.

L'application peut être effectuée sur la culture du stade de la 2^e feuille jusqu'au stade de la 6^e feuille inclusivement.

Consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ASSERT* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

DRAFT + HERBICIDE ASSERT* 300 + MCPA ESTER 500

Blé de printemps et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'HERBICIDE ASSERT* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litre de produit par hectare plus le MCPA Ester 500 à raison de 0,7 à 1,1 litre par hectare (ou l'équivalent acide pour donner 350 à 560 grammes de matière active par hectare) pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT plus le MCPA, et la folle avoine.

Appliquer aux stades de la 4^e à la 6^e feuille de la culture.

TYPES DE SOLS	TAUX D'HERBICIDE ASSERT* 300
Noir et gris boisé	1,6 L/ha
Brun et brun foncé	1,3 L/ha si la majorité des plants de folle avoine sont aux stades de la 1 ^{re} à la 3 ^e feuille. Appliquer l'HERBICIDE ASSERT* 300 à un taux de 1,6 L/ha si la folle avoine est au stade de la 4 ^e feuille.

Consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ASSERT* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

DRAFT + PUMA* SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec PUMA* SUPER.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + PUMA* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter l'étiquette de PUMA* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* SUPER à raison de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)

Ce mélange en cuve permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes/ha.

DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
MCPA ESTER 500	à raison de 0,84 litre par hectare
plus	
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec le MCPA ESTER 500 et le PUMA* SUPER. Dans ce mélange en cuve, le MCPA ESTER 500 doit être utilisé SEUL et au taux recommandée, sinon la suppression de la folle avoine risque d'être compromise.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter les étiquettes du MCPA ESTER 500 et de PUMA* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* SUPER à raison de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Ce mélange en cuve permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT à raison de 20 grammes/ha et pour le MCPA ESTER 500 à raison de 0,84 litre/ha.

DRAFT + PUMA* 120 SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
PUMA* 120 SUPER	à raison de 770 mL/ha ou 385 mL/ha

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec PUMA* 120 SUPER.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + PUMA* 120 SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter l'étiquette de PUMA* 120 SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* 120 SUPER à raison de 385 mL/ha)

Folle avoine, (PUMA* 120 SUPER à raison de 770 mL/ha)
sétaire verte,
sétaire glauque,
pied-de-coq

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT seul.

DRAFT + PUMA* 120 SUPER + MCPA Ester 500

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
PUMA* 120 SUPER	à raison de 770 mL/ha ou 385 mL/ha
plus	

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

MCPA Ester 500	à raison de 0,84 ou 0,56 L/ha
----------------	--------------------------------------

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec le PUMA* 120 SUPER et le MCPA Ester 500.

Utiliser UNIQUEMENT MCPA ESTER 500 dans ce mélange en cuve et uniquement au taux recommandé, sinon une diminution de la suppression de la folle avoine peut être observée.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + PUMA* 120 SUPER + MCPA Ester 500 sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter les étiquettes du MCPA Ester 500 et de PUMA* 120 SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* 120 SUPER à raison de 385 mL/ha)

Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, (PUMA* 120 SUPER à raison de 770 mL/ha)
pied-de-coq

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT seul.

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 L/ha

OU

Le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*) (aux stades de la 2^e à la 4^e feuille) lorsque le MCPA Ester 500 est appliqué à raison de 0,56 L/ha.

DRAFT + LONTREL* 360 ou CT MIX 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER

Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge seulement.

Pour usage dans l'ouest du Canada seulement.

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
LONTREL* 360 ou CT MIX 360	à raison de 0,21 litre par hectare
plus	
MCPA Ester (500 g/L)	à raison de 0,84 litre par hectare
ou	
2,4-D Ester (600 g/L)	à raison de 0,7 litre par hectare

Ajouter un surfactant non ionique recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à raison de 0,2 % du volume total de pulvérisation (c.-à-d., 2 litres par 1 000 litres de pulvérisation).

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Canola spontané

Chardon des champs†



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Laiteron des champs

Moutarde des champs

Renouée liseron

Renouée persicaire

Tabouret des champs

†Suppression saisonnière du chardon des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Gaillet grateron

PLUS : toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT à raison de 20 grammes par hectare.

Se référer à l'étiquette du MCPA Ester ou du 2,4-D Ester pour connaître les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées aux taux recommandés plus haut. Consulter l'étiquette de LONTREL* ou CT MIX 360 et du 2,4-D Ester ou du MCPA Ester pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage ainsi que d'autres restrictions particulières.

NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE.

DRAFT + CURTAIL* M

Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
CURTAIL* M	à raison de 1,5 litre par hectare
plus	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter CURTAIL* M.

Appliquer ce mélange en cuve à partir du stade de développement complet de la 3^e feuille du blé de printemps et de l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de CURTAIL* M pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Chardon des champs†

Renouée liseron††

PLUS toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

† Chardon des champs : Appliquer DRAFT plus CURTAIL* M plus un surfactant recommandé en post-levée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

†† Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus CURTAIL* M plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5^e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

DRAFT + HERBICIDE ACCORD* DF

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé seulement pour l'alimentation animale). Non contre-ensemencé de plantes fourragères.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
Herbicide ACCORD* DF	à raison de 67 OU à raison de 135 à 165 grammes par hectare
plus	
Adjuvant MERGE*	à raison de 1,0 % v/v (10 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation)

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique lorsqu'on mélange en cuve DRAFT avec l'HERBICIDE ACCORD* DF et l'Adjuvant MERGE*.

Appliquer ce mélange lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^e et de la 5^e feuille. Utiliser 165 grammes d'HERBICIDE ACCORD* DF par hectare lorsque la sétaire verte est la mauvaise herbe ciblée. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce mélange en cuve plus d'une fois tous les deux ans. Avant son utilisation, consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ACCORD* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES LORSQUE L'HERBICIDE ACCORD* DF* EST UTILISÉ À RAISON DE 135 À 165 GRAMMES/HA	PÉRIODE D'APPLICATION
Sétaire verte	1 à 5 feuilles, 2 talles
Pied-de-coq	1 à 5 feuilles
Lin spontané	1 à 8 cm
Gaillet grateron	1 à 4 verticilles
Laiteron potager	1 à 4 feuilles
PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul	

Se référer à l'étiquette de l'HERBICIDE ACCORD* DF pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes auxquels il faut appliquer le mélange.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES LORSQUE L'HERBICIDE ACCORD DF* EST UTILISÉ À RAISON DE 67 GRAMMES/HA	PÉRIODE D'APPLICATION
Gaillet grateron	1 à 3 verticilles
Laiteron potager	1 à 4 feuilles
PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul	

DRAFT + HERBICIDE ACCORD* DF + PUMA* 120 SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé seulement pour l'alimentation animale). Non contre-ensemencé de plantes fourragères.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
Herbicide Accord* DF	à raison de 67 grammes par hectare
Puma* 120 Super	à raison de 0,77 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter l'adjuvant MERGE* lorsqu'on mélange en cuve DRAFT avec l'HERBICIDE ACCORD* DF et PUMA* 120 SUPER.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + HERBICIDE Accord* DF + Puma* 120 Super au blé de printemps et blé dur aux stades de la 2^e à la 5^e feuille ou à l'orge aux stades de la 2^e à la 4^e feuille. Appliquer le mélange en cuve aux graminées annuelles lorsqu'elles sont aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (avant la 3^e talle), ou au gaillet grateron au stade de 1 à 4 verticilles. Se référer aux étiquettes de l'HERBICIDE ACCORD* DF et de PUMA* 120 SUPER pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions environnementales et d'usage à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul
Folle avoine
Gaillet grateron
Pied-de-coq
Sétaire verte

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application.

DRAFT + HERBICIDE ATTAIN* (MÉLANGE EN RÉSERVOIR)

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement. Non contre-ensemencés de légumineuses.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La



2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
ATTAIN* (Mélange en réservoir)	Attain A (fluroxypyr) à raison de 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D Ester) à raison de 0,50 L/ha
plus	
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT*	à raison de 2 L/1 000 litres de bouillie de pulvérisation

Appliquer entre les stades de la 4^e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de la 4^e verticille/4^e feuille.

Ajouter au réservoir dans l'ordre suivant : DRAFT, Attain A, Attain B, adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Se référer aux étiquettes du mélange en cuve d'HERBICIDE ATTAIN* pour d'autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul.

Le gaillet grateron (excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2).

DRAFT + LONTREL* 360 ou CT MIX 360

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
LONTREL* 360 ou CT MIX 360	à raison de 0,21 litre par hectare
plus	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter LONTREL* 360 ou CT MIX 360.

Appliquer ce mélange en cuve à partir du stade de développement complet de la 3^e feuille jusqu'à celui de

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

la feuille étendard du blé de printemps et le l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de LONTREL* 360 ou CT MIX 360 pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Chardon des champs (suppression saisonnière) †

Renouée liseron††

PLUS: Toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

† Chardon des champs (suppression saisonnière) - Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou CT MIX 360 plus un surfactant recommandé en postlevée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

††Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou CT MIX 360 plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

DRAFT + HERBICIDE BANVEL II*

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur), et l'orge de printemps seulement. Non contre-ensemencés de plantes fourragères,

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer lorsque le blé de printemps et l'orge de printemps se trouvent entre les stades de la 2^e feuille et de la 5^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

DRAFT	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel II*	0,110 litre/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-surf*, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Citowett* Plus	2 litres/1 000 litres de bouillie de pulvérisation

On doit ajouter au réservoir d'abord DRAFT, puis BANVEL II, puis l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide Banvel II* pour d'autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT.

Kochia à balais, incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.

DRAFT + 2,4-D AMINE OU ESTER + EVEREST 70 GDE

Pour usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer un des mélanges en cuve suivant aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine, la sétaire verte et l'avoine cultivée spontanée aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN CUVE ET TAUX D'APPLICATION

Composant 1		Composant 2		Composant 3		Composant 4		MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par DRAFT seul, plus :
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	43 g/ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v			Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m ² ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.

DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	43 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m ² ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
-------	---------	-----------------	---------	----------------------	-----------------------	---	------------	--

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	28,5 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 28,5 g/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m ² et lorsque les plants sont en pleine croissance.
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	21,5g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Sétaire verte seulement.

On doit ajouter au réservoir d'abord Everest* 70 GDE, puis DRAFT, ensuite la 2,4-D Amine ou Ester, et enfin l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails.

Respecter le délai minimum précédant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest* Solupak dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns. Consulter les étiquettes du 2,4-D Amine ou Ester et de Everest* Solupak 70 DF ou de Everest* 70 GDE pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

DRAFT + HERBICIDE SIMPLICITY* GoDRI*

Blé de printemps (incluant le blé dur) et le blé d'hiver.

APPLIQUER

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
Herbicide SIMPLICITY* GoDRI*	à raison de 70 grammes par hectare
plus	
Un surfactant non ionique	à 0,25 % v/v

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)
brome du Japon (1-6 feuilles)
canola spontané (1-6 feuilles)
mouron des oiseaux (jusqu'à 10 cm)
gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles)
spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille)
sétaire glauque (1-5 feuilles)

ortie royale (1-8 feuilles)
folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diamètre)
bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	ivraie de Perse (1 feuille à 4 feuilles, 2 talles)
chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur, bourgeonnement)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	lychnide blanche, (jusqu'à la première étape de la fleur, à moins de 20 cm de hauteur)
sétaire verte (1-5 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

PLUS : toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT à raison de 20 grammes par hectare.

DRAFT + Herbicide AXIAL* 100EC

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L'intérieur De La Colombie-britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix) Pour usage sur le blé de printemps et orge de printemps seulement.

Appliquer en postlevée aux stades de la 2^e feuille à celui de la feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 2^e à la 6^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4^e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Appliquer Draft au 20 grams/hectare avec l'herbicide AXIAL* 100 EC au 600 mL/hectare et Adjuvant ADIGOR* au 700 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.

MÉLANGE : S'assurer que le DRAFT est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL 100EC avec l'agitation réduite, et enfin l'adjuvant Adigor.

NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC pour connaître les directives d'application de ce produit et les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le DRAFT seul, plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des canaries spontané, et le panic millet.

Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application.

Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

DRAFT + Herbicide AUDIBLE* B

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris l'orge de printemps et, le blé dur l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.**

Taux d'application : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

uniforme contenant entre 20 g/ha Draft et 0,21 et 0,41 litre d'herbicide Audible B et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées à 20 g/ha Draft et 0,21 L/ha d'herbicide Audible B :

renouée annuelle (renouée	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
scabre, renouée persicaire)	ortie royale	tabouret des champs
neslie paniculée	kochia ²	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne (1-6 feuilles) ¹	chénopode blanc	colza spontané ³
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	crépis des toits	tournesol spontané
spargoute des champs	amarante à racine rouge	renouée liseron ⁴
saponaire des vaches	soude roulante	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens		

¹ Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

² Sauf le kochia résistant au groupe 2

³ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

⁴ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

Mauvaises herbes supprimées à 20 g/ha Draft et 0,21 L/ha d'herbicide Audible B :

chardon des champs ⁵	laiteron ⁵
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) ⁶	érodium ciculaire (stade de 2 à 6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) ⁷

⁵ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.

⁶ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougré mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

⁷ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 20 g/ha Draft et 0,31 L/ha d'herbicide Audible B :

kochia (2-8 feuilles; y compris les biotypes résistants au groupe 2)
lin spontané (1-12 cm)

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 20 g/ha Draft et 0,41 L/ha d'herbicide Audible B :

Mauvaises herbes supprimées

mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées

stellaire moyenne (jusqu'à 8 cm ; y compris les biotypes résistants au groupe 2)

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en cuve applicables à chaque produit.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche et mettre l'agitateur en marche.

3. Ajouter la quantité requise de DRAFT dans le réservoir. S'assurer que le produit est uniformément dispersé avant de passer à l'étape suivante. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.

4. Si l'on utilise DRAFT seul, on doit ajouter au mélange à pulvériser un surfactant recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à un taux de 2 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.

5. Directives particulières concernant les mélanges en cuve :

Si l'on mélange DRAFT avec le MCPA, le 2,4-D, CURTAIL* M, LONTREL* 360 ou le CT MIX 360, ajouter la quantité requise de MCPA, de 2,4-D de CURTAIL* M, de LONTREL* 360 ou de CT MIX 360 dans le réservoir sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Lorsque les herbicides sont totalement en suspension, ajouter un surfactant recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à raison de 2 L par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Il peut être nécessaire d'ajouter des agents antimousses.

Si l'on mélange DRAFT avec PUMA* SUPER, ou avec le MCPA plus PUMA* SUPER, ajouter la quantité requise de PUMA* SUPER, et/ou de MCPA tout en faisant fonctionner l'agitateur. NE PAS AJOUTER DE SURFACTANT.

Si l'on mélange DRAFT avec ASSERT* 300 ou ASSERT* 300 plus le MCPA : une fois que DRAFT est complètement en suspension, ajouter la quantité requise d'agent d'ajustement du pH et agiter jusqu'à dissolution. Ajouter la quantité requise d'ASSERT* 300, l'agitateur étant toujours en marche. Si l'on ajoute du MCPA, le verser dans le réservoir en dernier. L'emploi d'un surfactant n'est pas nécessaire pour ce mélange.

Si l'on mélange DRAFT avec LONTREL* 360 et le 2,4-D Ester ou le MPCA Ester, mélanger d'abord DRAFT à l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise de LONTREL* 360 ou CT MIX 360, puis de MCPA ou de 2,4-D. Ajoutez le surfactant non ionique recommandé, tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS, en dernier, à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation.

Si l'on mélange YUMA GL LIQUID EC HERBICIDE ajouter la quantité requise YUMA GL LIQUID EC HERBICIDE lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajouter l'adjuvant MERGE ou AMIGO à raison de 0,5 % v/v. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange ARROW 240 EC ajouter la quantité requise ARROW 240 EC lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajouter l'adjuvant ADAMA X-ACT à raison de 0,5 % v/v. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange DRAFT avec ACCORD* DF ajouter la quantité requise de DRAFT et d'ACCORD* dans le réservoir. Lorsque ces produits se sont complètement dissous et sont en suspension, ajouter l'adjuvant MERGE* à le taux appropriée en dernier lieu. Ne pas utiliser un autre surfactant non ionique.

6. Continuer à remplir le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur pendant au moins 5 minutes afin de bien mélanger tous les ingrédients.

7. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

8. Utiliser la préparation de pulvérisation de DRAFT dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT* 300 dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que toutes les particules de DRAFT soient à nouveau en suspension avant de recommencer les applications.

L'instrument de mesure volumétrique servant à déterminer la quantité de DRAFT doit être utilisé simplement comme guide. Pour obtenir des mesures précises, se servir d'une balance étalonnée en grammes.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Appliquer le mélange de pulvérisation uniformément avec l'équipement d'application terrestre bien calibré seulement. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir DRAFT en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le blé, l'orge ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de DRAFT dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de DRAFT. Répéter l'étape 1 au besoin. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter les étapes 2 et 3.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de Javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que DRAFT est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DRAFT et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner DRAFT ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local d'Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

- Les applications sur le blé, l'orge ou l'avoine éprouvés par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont près d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- DRAFT doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas dépasser un total de 20 g de DRAFT par hectare par année de culture.

2022-6356

2022-12-05

Last reviewed Sub. No. 2022-1981, 2022-06-01

With changes from Sub. No. 2022-3214, 2022-08-04

- Attendre deux mois après une application avant d'ensemencer le champ avec une autre culture.
- On ne peut utiliser le blé, l'orge ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et parfois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- N'utiliser DRAFT que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge, d'avoine et de canola tolérant à la SU. Se renseigner auprès de Albaugh sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. **NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE LÉGÈRE NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.**
- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un récipient rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un conteneur consigné :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

*Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives

